

encore de supprimer ces instituts, approuvés dans le but propre de l'enseignement, et de liquider leurs biens.

Une telle mesure, chacun le comprend, aura le triste résultat de détruire dans la grande partie la base principale de toute société civile, l'enseignement chrétien organisé et alimenté par les catholiques, sous l'égide de la loi, et au prix des plus généreux sacrifices.

De la sorte, un nombre incalculable d'enfants seront élevés contrairement à la volonté de leurs parents, sans croyance et sans morale chrétienne, avec un dommage immense pour les âmes ; aussi se produira de nouveau le lamentable et décourageant spectacle de milliers de religieuses et de religieux obligés, sans avoir démerité en rien, de mener la vie errante, privés de ressources, sur tous les points du territoire français, ou de fuir sur le sol étranger.

Nous déplorons et Nous réprouvons hautement de telles rigueurs, essentiellement contraires à l'idée de liberté bien entendue, aux lois fondamentales du pays, aux droits inhérents à l'Eglise catholique et aux règles de la civilisation elle-même qui défend de frapper des citoyens pacifiques, lesquels, tout en se consacrant, sous la garantie de la loi, aux œuvres d'éducation chrétienne, n'ont jamais négligé aucun des devoirs, aucune des charges imposées aux autres citoyens.

A ce sujet, Nous ne pouvons Nous dispenser d'exprimer Notre douleur pour la mesure prise de déférer au Conseil d'Etat, comme abusives, des lettres respectueusement adressées au premier magistrat de la République par des pasteurs bien méritants, parmi lesquels trois membres du Sacré-Collège, Sénat auguste du Siège apostolique, comme si ce pouvait être une faute de s'adresser au chef de l'Etat pour appeler son attention sur des sujets étroitement unis aux plus impérieux devoirs de la conscience et au bien public . . .

En terminant (ajoute la *Croix*), le Souverain Pontife déclare que les épreuves qui passent ne sauraient diminuer sa courageuse confiance ; il exprime le vœu qu'un semblable sentiment de courage et de force inspire les religieuses et religieux de France ; ils sont les fils de prédilection de l'Eglise catholique et le Saint-Père les suit dans leur douleur avec la plus profonde affection de son cœur paternel et l'aide de ses plus ferventes prières. Il leur recommande de redoubler de ferveur et de zèle, en pardonnant à ceux qui combattent leurs instituts et qui tentent de ruiner leurs œuvres.